

**Séance du 14 novembre 2025
Délibération n°2025-65**

L'an deux mille vingt cinq, le 14 novembre, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	12

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Jean-Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON Gilles TRONCHON

Absents : Elodie DELABRE, Josette POTUS

Procurations :

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 4 novembre 2025.

Objet : Marché public de voirie.

Le maire rappelle qu'il a été décidé précédemment en conseil de prolonger les travaux de réfection du trottoir Avenue de l'Emblavez – quartier de la Gare. En effet, cet itinéraire est emprunté par les nombreuses personnes utilisant le chemin de fer pour se rendre au travail ou dans leurs établissements scolaires. Cela renforcera la sécurité sur cette portion de Départementale fortement usitée.

Au vu du montant annuel des dépenses de voirie que ce nouvel aménagement engendre, le lancement d'un marché public s'impose.

Trois entreprises ont répondu :

- l'une d'elle n'a pas joint l'offre de prix, son offre est donc rejetée,
- l'une d'elle ne peut tenir le délai de réalisation demandé et n'est pas retenue,
- la dernière offre correspond aux critères donnés sur l'avis de marché.

Considérant la consultation en date du 22 octobre 2025,
Considérant les 3 offres reçues,
Considérant l'analyse de celles-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne l'entreprise ODTP en tant que titulaire du marché énoncé ci-dessus pour un montant de 36 350.50 € HT soit 43 620.60 € TTC.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents

La secrétaire,



Le Maire,

11

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 20 NOV. 2025
et publication le 20 NOV. 2025